

COMPTE-RENDU Bureau du 08 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit février, à 20 heures 00, les membres du Bureau du Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets, légalement convoqués le 1^{er} février 2017 se sont réunis dans la salle du Conseil de Thouarcé à BELLEVIGNE-EN-LAYON, sous la présidence de Monsieur Dominique PERDRIEAU, Président.

Nombre de délégués en exercice : 15

Nombre de délégués présents : 13

Nombre de délégués votants : 13

• **ETAIENT PRÉSENTS :**

MEMBRES DU SYNDICAT :

MM. Dominique PERDRIEAU, Denis ASSERAY, Pierre BROSELLIER, Jean-François CESBRON, Jean-Pierre COCHARD, Jean-Jacques DERVIEUX, Jean-Noël GIRARD, Emmanuel GODIN, François PELLETIER, Thierry PERDRIAU, Jean-François VAILLANT et Mmes Marie-Claire BOUTIN et Christine TURC.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Nathalie MOISSET - Perceptrice, M. Michel GAZEAU - Vice-Président d'honneur, M. Laurent MOUNEREAU - Directeur.

• **ABSENTS/EXCUSÉS :**

MEMBRES DU SYNDICAT:

MM. Jean-Pierre BODY et Serge LEFÈVRE.

AUTRES :

Mmes Laëtitia BEILLARD et Marlène DELAFUYE - Secrétaires, Maëva FORTIN - Technicienne de rivière, Pascale GERVAIS - Chargée de communication/environnement et MM. Ludovic PÉAUD - Technicien de rivière et Bruno VITRAI - Animateur SAGE.

Délibération 2017-12 MODIFICATION DÉLIBÉRATION 2016-42 du 06/07/16

M. le Président expose aux membres du Bureau qu'il est nécessaire de procéder à la modification de la délibération 2016-42 « Aménagement du lit et des berges du Lys - 2016 - convention de délégation de maîtrise d'ouvrage » du 06/07/2016.

Les berges du Lys au droit du chemin communal allant de « Querfession » à « La Montée » présentent des dégradations importantes. Ces terrains sont de la propriété de la commune de Montilliers. La commune de Montilliers demande, par courrier du 14 juin 2016, que le Syndicat Layon Aubance Louets prenne en charge la réparation de ses berges. Cette dernière a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux au Syndicat Layon Aubance Louets par délibération en date du 08 décembre 2016.

Cette opération est inscrite dans le programme d'actions du Contrat Territorial Layon Aubance Louets 2017-2021.

Le montant global de cette opération est estimé à **15 000,00 € HT**, selon le plan de financement suivant :

Organismes	Taux de participation	Montant HT
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60 %	9 000,00 €
Conseil Régional des Pays-de-la-Loire	20 %	3 000,00 €
Commune de Montilliers	20 %	3 000,00 €
TOTAL	100 %	15 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, **DÉCIDENT**, à l'**UNANIMITÉ** :

- **d'approuver** l'opération « Aménagement du lit et des berges du Lys », pour un montant total de 15 000,00 € HT,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Montilliers, pour les travaux prévus en 2017 d'un montant de 15 000,00 € HT,
- **de demander** des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour un montant de 9 000,00 € HT (60 %), auprès du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire pour un montant de 3 000,00 € HT (20 %) et une participation de la commune de Montilliers de 3 000,00 € HT,
- **de donner tout pouvoir** au Président à signer les pièces liées à la passation du marché pour l'opération « Aménagement du lit et des berges du Lys » pour l'année 2017 selon le règlement des marchés publics,
- **d'autoriser** le Président à passer et à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Délibération 2017-13 - **CONSULTATION CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU PERSONNEL.**

M. le Président rappelle aux membres du bureau que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion de Maine-et-Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **DECIDENT** de rattacher le syndicat à la consultation lancée par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire, pour la couverture des risques statutaires des agents, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Caractéristiques de la consultation :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et non titulaires,
 - Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts de travail supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise,
 - Garantie des charges patronales.
- **CHARGENT** le Président de signer la demande de consultation.

Délibération 2017-14 - CRÉATION DE POSTE « CHARGÉ DE MISSIONS - RÉVISION DU SAGE ».

Devant l'ampleur des dossiers à traiter, et la relance de la révision du SAGE Layon Aubance Louets, M. le Président demande aux membres présents de se prononcer sur la nécessité de recruter un chargé de missions révision du SAGE, à compter du 1^{er} mars 2017 et pour une année.

Les missions qui lui seront confiées, sont précisées dans la fiche de poste ci-jointe.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, **DÉCIDENT**, à l'**UNANIMITÉ** :

- **de créer** le poste de Chargé de missions - révision du SAGE, au 1^{er} mars 2017 pour une durée d'un an,
- **d'indiquer** que cette création de poste fera l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de M&L sur le portail Emploi Territorial,
- **d'indiquer** que le tableau des effectifs du Syndicat Layon Aubance Louets sera le suivant :

Cadre d'emploi	Catégorie	Situation au 28/02/17	Situation au 01/03/17
Ingénieur	A	1	1
Technicien	B	3	3
Adjoint Technique	C	1	1
Rédacteur	B	1	1
Adjoint Administratif	C	1	1
Chargé de mission contractuel	A	0	1

- **d'autoriser** le Président à passer et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Questions diverses

- Forum des élus :

Les membres du Bureau retiennent la date du vendredi 23 juin 2017 pour le prochain forum des élus.

Deux thèmes sont fixés :

- La GEMAPI
- Les actions agricoles et viticoles

Il est convenu de réserver la salle du Layon à Faye d'Anjou pour cette manifestation.

Un groupe de travail est constitué afin de travailler sur l'organisation de ce forum. Il est composé de Mme Marie-Claire BOUTIN, MM. Michel GAZEAU, Jean-Jacques DERVIEUX, François PELLETIER et Pierre BROSSÉLIER Vice-Président(e)s.

- Lettre de l'eau :

Mme Marie-Claire BOUTIN indiquent qu'il est envisagé la distribution d'une lettre de l'eau au mois de juin 2017, et sollicite les membres du bureau sur des thèmes à aborder :

THÉMATIQUES PROPOSÉES :

- Travaux et études MA
- Lutte contre les ragondins
- Les indicateurs (classement qualité, baignade, physico chimique et biologique et bactériologique)
- Nouveau bureau de la CLE
- Arrêt phyto (communes et particuliers)
- Points de collecte des produits phytosanitaires non utilisés (déchetteries)
- Projet gestion quantitative
- Lien carte des cours d'eau

Il est imaginé d'organiser la distribution de la lettre de l'eau avec les bulletins communaux ou intercommunaux.

- **Charte collectivités**

M. Jean-Noël GIRARD présente l'organisation imaginée pour la présentation et signature de la charte collectivités. Trois réunions de présentation de la charte seront organisées sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets.

- **Charte jardineries**

M. Jean-Noël GIRARD indique aux membres présents que la jardinerie « Ma Campagne » située sur la commune de Mûrs-Erigné, envisage de signer la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ». Cette décision fait suite à une rencontre entre des élus du Syndicat, de la commune et le responsable de l'enseigne. Les élus se félicitent de ce résultat.

- **Capture des ragondins**

M. Jean-Jacques DERVIEUX fait le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le mardi 31 janvier avec la FDGDON du Maine-et-Loire (compte-rendu en annexe).

- **CTMA 2017-2021**

M. Jean-Jacques DERVIEUX propose qu'un courrier soit adressé au Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique afin d'aller présenter au Conseil d'Administration le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Layon Aubance Louets 2017-2021.

- **Prochain bureau le mercredi 08 mars 2017 à 20h00.**

Fin de séance 22h30